

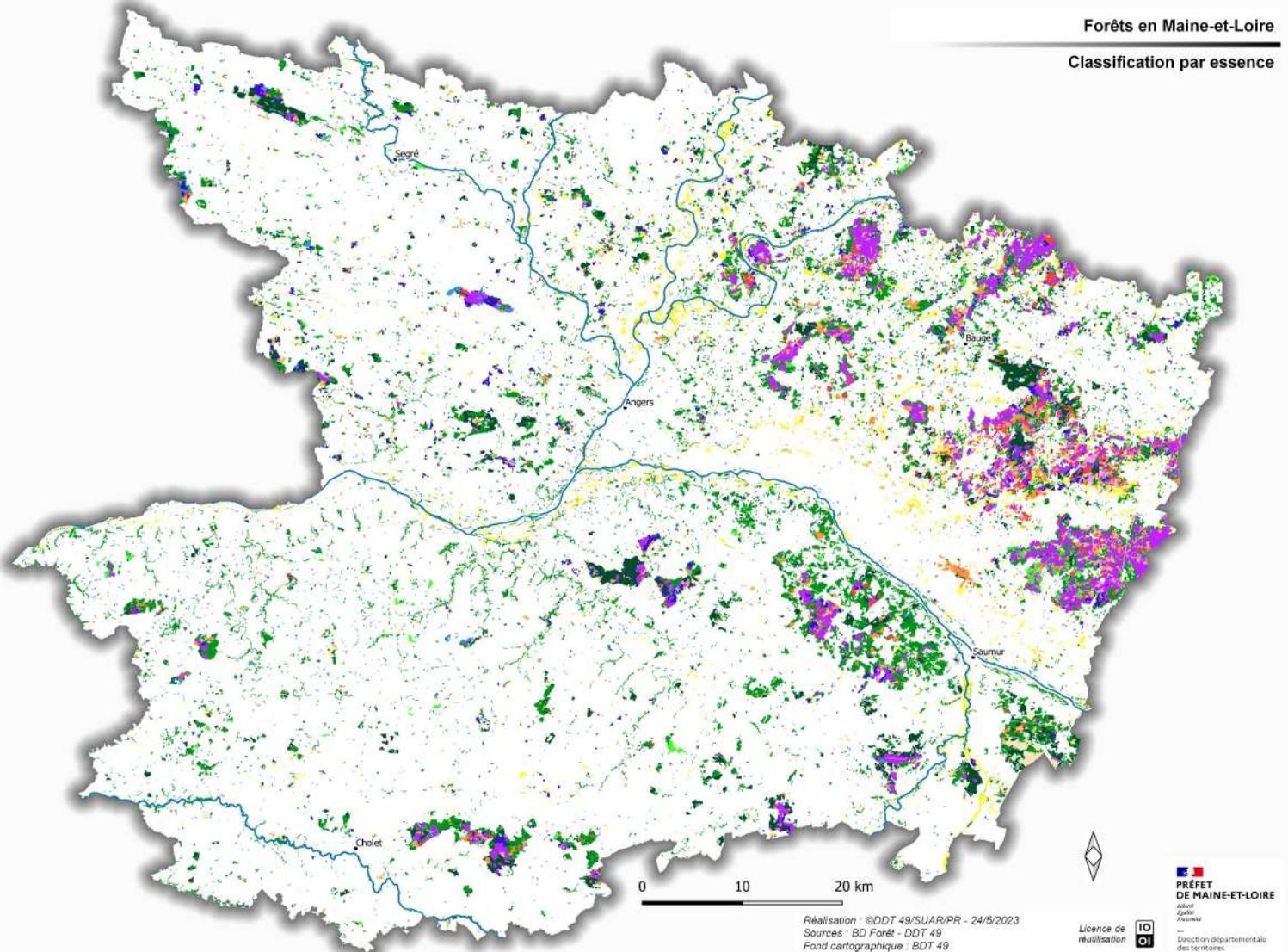


Le risque feu de forêt

Mise à jour 2023

Classification par essence

- Jeune peuplement
- Feuillus purs en îlots
- Mélange de feuillus
- Hêtre pur
- Châtaigner pur
- Robinier pur
- Autre feuillu pur
- Chênes décidus purs
- Chênes sempervirents purs
- Conifères purs en îlots
- Mélange de conifères
- Pin maritime pur
- Pin sylvestre pur
- Pin d'Alep pur
- Mélèze pur
- Douglas pur
- Mélange de pins purs
- Autre pin pur
- Mélange d'autres conifères
- Autre conifère pur
- Pin laricio ou pin noir pur
- Pin à crochets ou pin à cembro pur
- Sapin ou épicéa pur
- Mélange de feuillus prépondérants et conifères
- Mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Fôret ouverte avec coupe rase ou incident
- Fôret ouverte de feuillus purs
- Fôret ouverte de conifères purs
- Fôret ouverte à mélange de feuillus et conifères
- Peupleraie
- Lande ligneuse
- Formation herbacée





Le risque feu de forêt

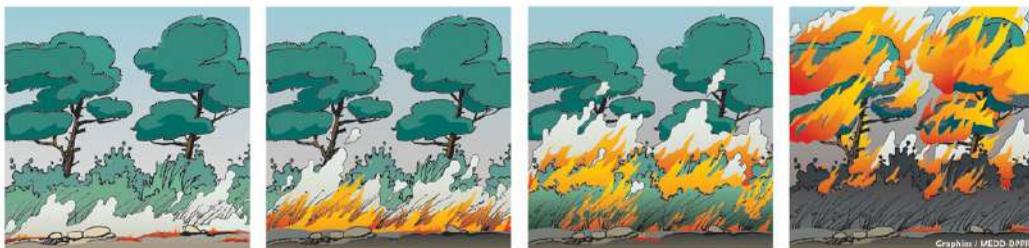
Mise à jour 2023

Département
du
Maine-et-Loire

NONO

Qu'est-ce qu'un « feu de forêt » ?

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un demi-hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue, et les landes. Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt. La sortie de l'hiver, en mars est aussi une période assez propice aux incendies, dans la mesure où la végétation est très sèche et que des vents forts peuvent les développer.



Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- ➔ **Une source de chaleur** (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance,
- ➔ **Un apport d'oxygène** : le vent qui active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescent lors d'un incendie,
- ➔ **Un combustible (végétation)** : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).



Source : [gouvernement.fr/risques/feux de forêts](http://gouvernement.fr/risques/feux-de-forets)

Comment se manifeste-t-il ?

Un feu de forêt peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe :

- ➔ **Les feux de sols** brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible ;
- ➔ **Les feux de surface** brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement et affectent la garrigue ou les landes ;
- ➔ **Les feux de cimes** brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et le combustible sec.

Source : [gouvernement.fr/risques/feux de forêts](http://gouvernement.fr/risques/feux-de-forets)



Le risque feux de forêt

Mise à jour 2023

Les facteurs de déclenchement des feux de forêt

Les facteurs naturels

- **Les conditions du milieu** : Il s'agit des conditions météorologiques auxquelles le site sensible est exposé. De forts vents accélèrent le dessèchement des sols et des végétaux et favorisent la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie. La chaleur dessèche les végétaux par évaporation. Enfin la foudre est à l'origine de 4 % à 7 % des départs de feux.
- **L'état de la végétation** : Il est établi au regard de la teneur en eau de la végétation, de l'entretien général de la forêt, de la disposition des différentes strates arborées et des types d'essence d'arbres présents. On peut notamment citer comme facteur augmentant le risque d'incendie important : la présence de fougère aigle sèche ou de bruyère/callune la présence de résineux, notamment de pins, l'absence de gestion des peuplements des résineux car le manque d'entretien entraîne une accumulation du volume de combustible.
- **L'existence d'une zone de relief** : Les irrégularités d'un relief peuvent être la cause de l'accélération de la propagation du feu.

Les facteurs humains

- **Les facteurs humains** jouent un rôle prépondérant pour le déclenchement des incendies de forêt dans 70 % à 80 % des cas. A l'origine des feux de forêt, on distingue : les causes accidentelles, les imprudences, les travaux agricoles et forestiers, la malveillance, et les loisirs.

Les conséquences des feux de forêt

Bien que les incendies de forêt soient beaucoup moins meurtriers que la plupart des catastrophes naturelles, ils n'en restent pas moins très coûteux en terme d'impact humain, économique, matériel et environnemental.

Les conséquences sur les personnes

Les atteintes aux hommes concernent principalement les sapeurs pompiers et plus rarement la population. Le mitage, qui correspond à une présence diffuse d'habitations en zones forestières, accroît cependant la vulnérabilité des populations face à l'aléa feu de forêt. De même, la diminution des distances entre les zones d'habitat et les zones de forêts limite les zones tampon qui s'avèrent insuffisantes pour arrêter la propagation d'un feu.

Les conséquences sur les biens

La destruction d'habitations, de zones d'activités économiques et industrielles, ainsi que des réseaux de communication, induit un coût important pour la collectivité. La perte de l'exploitation forestière elle-même ainsi que sa remise en état et son reboisement sont une lourde perte pour les propriétaires forestiers.

Les conséquences sur l'environnement

L'impact environnemental d'un feu est considérable en terme de biodiversité (faune et flore habituelles des zones boisées). Aux conséquences immédiates, telles que les disparitions et les modifications de paysage, viennent s'ajouter des conséquences à plus long terme, notamment concernant la reconstitution des biotopes, la perte de qualité des sols et le risque important d'érosion, consécutif à l'augmentation du ruissellement sur un sol dénudé.

En Maine-et-Loire, plus de 90 % des surfaces forestières relèvent de l'exploitation privée. Les propriétaires/exploitants de ces espaces sont victimes d'une perte de valeur de leur patrimoine, conjuguée à la nécessité de remettre en état les parcelles et de planter.



Le risque feu de forêt

Mise à jour 2023

Département
du
Maine-et-Loire

NONO

Les risques feux de forêt en Maine-et-Loire ?

La DREAL Pays-de-la-Loire a réalisé en 2022 un atlas des feux de forêt à l'échelle de la région. L'approche pour qualifier le risque est beaucoup plus précise que la méthode utilisée dans la précédente version du DDRM 49, qui se basait principalement sur les surfaces d'essences sensibles.

C'est pourquoi il a été décidé d'actualiser le volet feux de forêt du DDRM à partir des travaux de l'atlas régional. De nombreux critères permettent d'évaluer le risque notamment par massifs forestiers (ensembles forestiers significatifs de surface supérieure 150 ha). Ils sont classés selon trois niveaux de risque (faible, moyen et fort) (cf ci-contre).

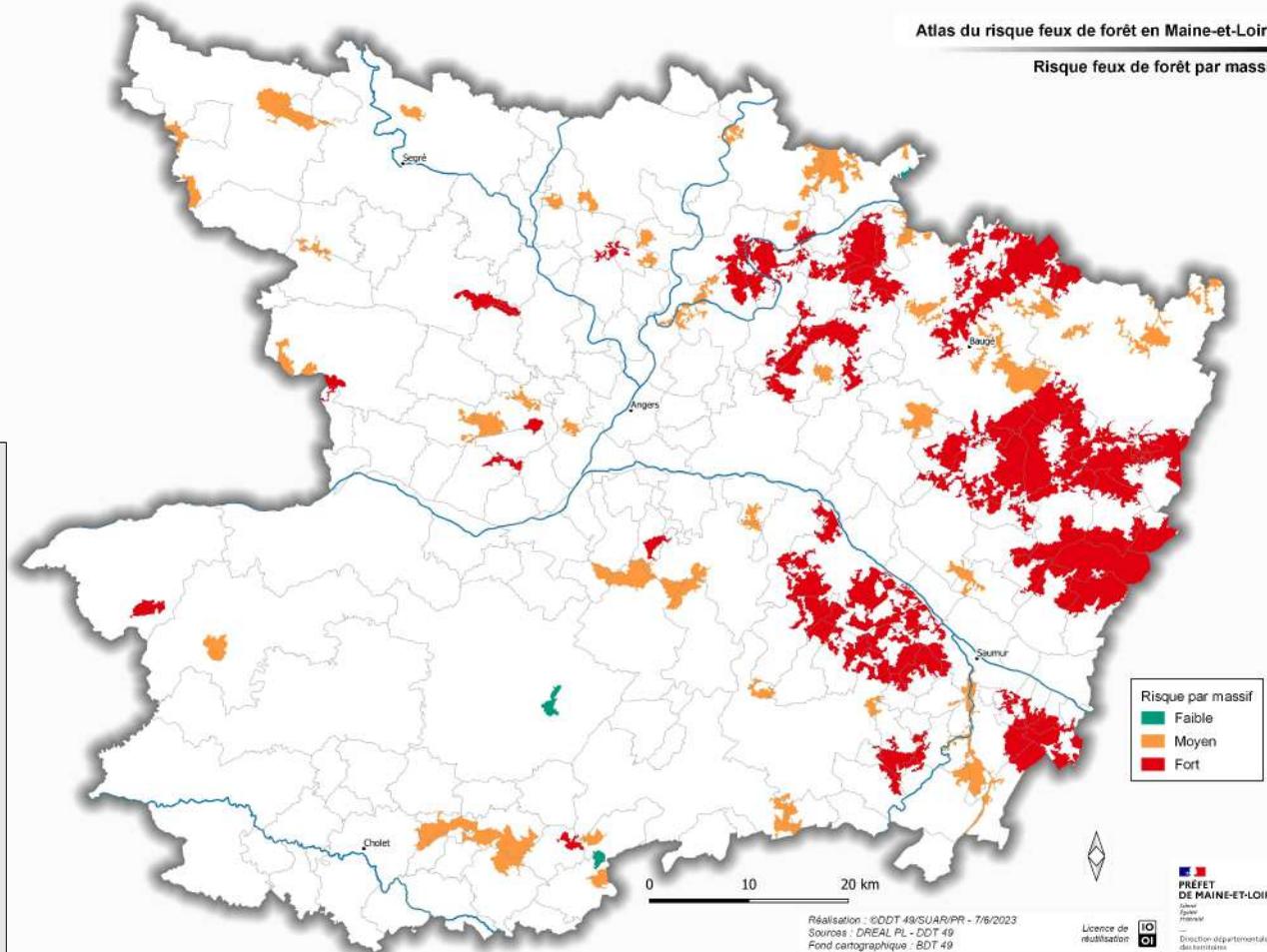
La défendabilité (théorique) des sites est désormais prise en compte. C'est une notion propre au risque incendie de forêt, qui intègre les possibilités d'intervention des services de secours et correspond à la capacité d'une zone à être défendue.

Les feux de forêts en Maine-et-Loire

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse intense qui a entraîné de nombreux incendies de forêts sur le territoire national. Le Maine-et-Loire n'a pas été épargné et a connu plusieurs feux importants :

- 23 mars - la Breille-les-Pins - 170 ha - 295 sapeurs-pompiers
- 18 Juillet - Vivy - 190 Ha - 180 sapeurs-pompiers
- 24 Juillet - La Lande-Chasles – 45 ha - 78 sapeurs-pompiers
- **8 Août - Baugé-en-Anjou – 1450 ha - 1260 sapeurs-pompiers**
- 9 Août - Bellevigne-en-Layon - 200 ha - 338 sapeurs-pompiers
- 13 Août - Loire-Authion - 170 ha - 180 sapeurs-pompiers

Critères pris en compte pour qualifier le risque feux de forêt
(pour plus de précision, se reporter à l'atlas feux de forêt sur le site internet de la DREAL)



Évaluation du risque à l'échelle communale

Le risque par commune est déterminé à partir du classement des massifs présents sur leur territoire.

Mise à jour
2023

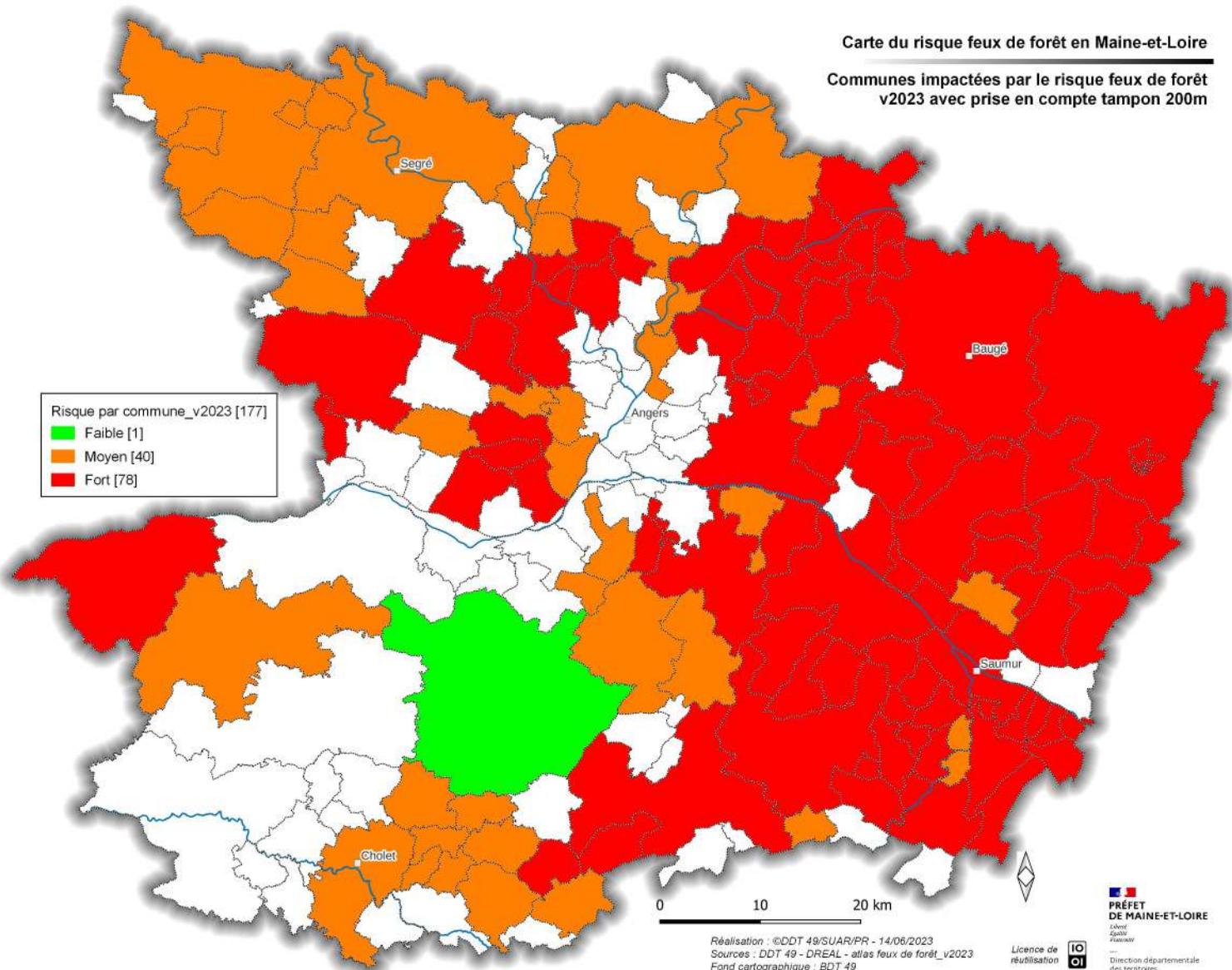


Quelques explications
complémentaires :

1. une commune est exposée au risque feu de forêt si elle comporte un massif, un morceau de massif, ou est située à moins de 200 m d'un massif ;

2. la distance de 200 m permet de prendre en compte les départs de feux, ou feux de végétation, qui pourraient affecter les massifs forestiers ;

3. si une commune comporte plusieurs massifs avec des niveaux de risques différents, c'est le risque le plus élevé qui est retenu pour la commune.





Le risque feu de forêt

Mise à jour 2023

Département
du
Maine-et-Loire

NONO

Les actions de prévention des feux de forêts en Maine-et-Loire

Les actions de prévention des services de l'État

Un dispositif ORSEC départemental "feux de forêt" approuvé par arrêté préfectoral n° 2011-396 en date du 15 juin 2011 définit l'organisation et les actions à mettre en œuvre par les services de l'Etat en cas de sinistre majeur touchant un massif forestier.

Le Centre Opérationnel d'Incendie et de Secours (CODIS) adapte en permanence sa réponse opérationnelle selon le niveau de risque. Celui-ci est déterminé quotidiennement par les services de Météo France sous la forme de l'Indice Forêt Météo (IFM). Cet indice est composé de 5 niveaux, ajustés selon l'hygrométrie, la température, les précipitations passées et prévues et la vitesse du vent.

Toute l'année et plus particulièrement de mars à septembre, les sapeurs-pompiers prêtent une attention particulière aux feux de forêt. Dans cette logique, l'ordre départemental opérationnel feux de forêts, établi par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) détermine, selon l'IFM du jour, les moyens à mettre en œuvre pour faire face à un feu de forêt ou de végétaux.

Par ailleurs, une sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêts et d'espaces naturels analyse les risques et examine les mesures de prévention ainsi que les bonnes pratiques à mettre en œuvre en concertation avec les parties prenantes.

Les conseils de prévention à l'égard des communes

Les communes exposées aux risques feux de forêt doivent prendre en compte les conséquences d'un éventuel sinistre lorsqu'elles définissent leur politique d'aménagement.

Les documents locaux d'urbanisme (POS, PLU...), qui ont pour objet la maîtrise de l'usage du sol, doivent donc prendre en compte l'existence des massifs forestiers afin d'éviter :

- **le mitage des zones boisées**, c'est à dire la construction d'habitations au milieu de forêts où elles sont particulièrement vulnérables aux incendies,
- **la diminution des zones tampons** existantes entre les zones d'habitations et les zones boisées.



Laurent MARÉCAUX © SDIS 49



Feu de forêt Vernantes © SDIS 49



Le risque **feux de forêt**

Les conseils de prévention à l'égard des propriétaires de bois et de forêts

- **Gérer, entretenir et éclaircir** vos peuplements pour diminuer le volume de matières combustibles. Les revenus de la vente de ces bois vous permettront de financer la création d'une desserte autorisant la sortie des grumes et aussi l'accès des secours en cas d'incendie.
- **Respecter la réglementation** préfectorale **DDID/BPEF n°80 du 11 mars 2019** pour l'incinération des végétaux (rémanents de coupes, débroussaillage de terres agricoles). Cet arrêté réglemente l'emploi du feu dans les zones sensibles (forêts, chaumes, plantations...). Il définit le calendrier et les créneaux horaires où le brûlage des végétaux est autorisé.
- **Réaliser ou aménager des points d'eau** accessibles aux engins de secours en concertation avec le SDIS.

Les conseils de prévention à l'égard des particuliers

Votre habitation est située à proximité d'un massif boisé, vous devez :

- **éloigner de l'habitation** tout aménagement en matériau combustible (terrasse, pergola, etc...),
- **débroussailler régulièrement** votre propriété dans un rayon de 50 m au moins,
- **vérifier l'état des fermetures**, portes et fenêtres de votre habitation,
- **préparer des moyens de lutte** contre l'incendie (point d'eau naturel,...).

Lors de promenades dans un massif forestier en périodes les plus propices :

- **repérer les chemins d'évacuation** et les abris potentiels ;
- **éviter de circuler** dans les bois avec des engins à moteur (4X4, motos, quads...).
- **ne pas faire de feu** (barbecue, feu de camp...);
- **ne pas fumer** ;
- **ne pas stationner** votre véhicule devant des barrières d'accès des services de secours.





Le risque feu de forêt

Mise à jour 2023

Département
du
Maine-et-Loire

NONO

Conseils à la population

Vous êtes témoin d'un feu de forêt

- > Vous avez l'obligation d'alerter le **18** ou le **112**.
- > **Donnez l'alerte le plus tôt possible.**
- > **Communiquez un maximum de renseignements** : localisation exacte, ce qui brûle, ce qui risque de brûler...
- > **Respectez les consignes** diffusées par les pompiers.

L'incendie est à votre porte

- > **Rentrez dans le bâtiment le plus proche** ; ne jamais s'approcher du feu.
- > **Fermez les volets, les portes, les fenêtres** pour éviter de provoquer des appels d'air.
- > **Boucher** avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...) et arrêtez la ventilation car la fumée arrive avant le feu.
- > **Suivez les instructions** des pompiers.

Où s'informer ?

Nouveauté 2023 : le site Météo des forêts

<https://meteofrance.com/meteo-des-forets>



> **le risque feu de forêt** :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/feux-de-foret>

> **ma commune face aux risques** :

<http://www.georisques.gouv.fr/>

Vous êtes dans un feu de forêt

Vous vous trouvez dans la nature :

- > **Éloignez-vous** toujours dos au feu.
- > **Respirez si possible** à travers un linge humide.
- > **Rejoignez le bâtiment le plus proche** : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri.

Vous vous trouvez chez vous ou à proximité d'un bâtiment :

- > **Ouvrez le portail de votre propriété** afin de faciliter l'accès aux secours.
- > **Fermez les bouteilles de gaz** situées à l'extérieur et éloignez-les si possible du bâtiment.
- > **Rentrez les tuyaux d'arrosage** : ils pourront servir pour parfaire l'extinction après passage de l'incendie.